



Réserve Naturelle DE SAINT-MESMIN



Monsieur le Commissaire enquêteur,
ScoT Agglo
Place du 6 juin 1944
45000 ORLEANS

Date : Orléans le 10 octobre 2008

N/Réf :

V/Réf :

Objet : Enquête publique SCoT de l'Agglo

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours sur le projet de SCOT de l'Agglo, je vous prie de bien vouloir prendre en compte les éléments suivants.

De façon très surprenante, la Loire, élément majeur et structurant de l'agglomération orléanaise, est pratiquement absente des documents soumis à l'enquête. Elle traverse pourtant l'agglomération sur environ 25 km, de Bou à La Chapelle-Saint-Mesmin ! Sur la Loire, de multiples labels, inventaires et mesures réglementaires existent dans le périmètre d'étude : Natura 2000, plusieurs secteurs Znieff, sites classés au titre de la loi de 1930, arrêtés de biotopes, inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. La Réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin, dont notre association assure la gestion pour le compte de l'Etat et qui protège les rives des communes situées à l'ouest de l'agglomération sur environ 8 km ne figure pas, dans les pièces fournies pour l'enquête publique, comme un élément important du patrimoine naturel. Pourtant, l'article R*122-3 du code de l'environnement impose de préciser « *les espaces et sites naturels ou urbains à protéger* ».

Précisons que la gestion de la réserve naturelle se fait en concertation avec tous les acteurs concernés, réunis régulièrement dans un Comité consultatif de gestion, placé sous l'autorité du préfet, et que l'Agglo en est membre.

Nous considérons qu'il serait indispensable que l'Agglo explique comment elle entend se positionner pour améliorer la protection et la mise en valeur de tout le patrimoine naturel constitué autour de la Loire.

Le document d'orientation générale entend « promouvoir un environnement de qualité, et notamment protéger et valoriser le territoire qui constitue un ensemble géographique d'une remarquable mais fragile richesse écologique et paysagère ». Nous aimerions connaître les moyens que l'Agglo compte mettre en œuvre pour réaliser ces intentions que nous approuvons.

Les sites remarquables, protégés ou non, ne sont viables que si des échanges génétiques peuvent se faire avec d'autres sites, constituant des corridors écologiques. Or la fragmentation des habitats naturels et la destruction de ces corridors entraînent l'isolement des populations, l'interruption des flux de gènes et, à terme, la régression voire la disparition des espèces.

Pour pallier ces discontinuités écologiques, une trame verte et bleue doit progressivement voir le jour en France. La création de « coulées vertes » pour relier les paysages de forêt du nord de l'agglomération et les cultures maraîchères du val au sud, à la Loire et au Loiret devrait être un élément de cette trame. Malheureusement, les informations sur la coupure verte à l'ouest de La Chapelle-Saint-Mesmin qui serait réduite à 500m, alors que les services de l'Etat et la loi SRU préconisent 1000m, ne sont pas un bon présage.

Le projet de création d'un grand parc de Loire de 600ha qui englobe le fleuve et ses rives, du pont Royal à Combleux est intéressant s'il ne se limite pas à un traitement paysager et qu'il prend en compte le patrimoine naturel et le fonctionnement d'un écosystème dans toute sa complexité (proscrire la plantation de plantes exogènes).

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le conservateur de la réserve naturelle
de Saint-Mesmin

Michel CHANTEREAU